

Monsieur,



C'est en vain que vous cherchez à soumettre
le change sur le vrai motif qui vous fait
changer en un cours fermé le cours public
qui est annoncé sur les affiches de la Faculté
pour le mardi - Si votre enseignement était
suivi par les professeurs de la même Faculté,
il serait fait pour l'enseignement de la
Sorbonne, & voyez-vous le professeur de physique
ou celui de botanique annonce que l'un
de leurs publics sera remplacé par un
exercice de manipulations au laboratoire. Vous
annoncez que vos cours durent trois heures au lieu
d'une à vos élèves, oui, à surveiller les
matières de conférences & les chefs de laboratoire
une fois ou deux & puis au bout de deux
ou trois leçons, on leur laisse toute la besogne.
Vous vous contentez alors d'un seul cours public
au lieu de deux qui sont annoncés. Or
jeant, je crois, contester que vous ayez le

droit de faire ainsi une innovation répétitive
à qui pourrait donner sujet à des réclamations
en haut lieu; j'ajoute un cours politique et
annoncer le jeudi, pour voir, pour la justice
d'une loi à laquelle il a droit? n'est-il
pas vrai?

Agnes, mon ami.

L'annuaire de mes sentiments, D'ailleurs

Charles